

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au SIMDUT 2022 / SGH

Révision: 31 janvier 2025

Date de publication précédente: 25 septembre 2020

No de fiche: 151A-21

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

775 Écran protecteur contre l'humidité (Aérosol)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: Elimine l'humidité; dépose une couche claire et protectrice pour la manutention, le stockage, l'expédition et l'utilisation des métaux. Peut être facilement enlevée. Ceci est un revêtement à base de solvant.

Utilisations déconseillées: Aucune information disponible

Raisons justifiant les utilisations déconseillées: N'est pas applicable

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

A.W. CHESTERTON COMPANY

860 Salem Street

Groveland, MA 01834-1507, USA

Tel. +1 978-469-6446

(Lun. - Ven. 8 h 30 à 17 h HNE)

Demandes de FDS: www.chesterton.com

Courriel (questions): ProductMSDSs@chesterton.com

Courriel: customer.service@chesterton.com

Fournisseur:

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive,
Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 – Tel. 905-335-5055

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24 heures sur 24, 7 jours sur 7

Appeller Infotrac : 1-800-535-5053

Hors d'Amérique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification conforme au SIMDUT 2022 / SGH

Aérosol inflammable, Catégorie 1, H222, H229

Irritation cutanée, Catégorie 2, H315

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, Catégorie 3, H336

Danger pour le milieu aquatique, Chronique, Catégorie 2, H411

2.1.2. Informations complémentaires

Pour le texte intégral des mentions H: voir les SECTIONS 2.2 et 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au SIMDUT 2022 / SGH

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger:	H222 H229 H315 H336 H411	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence:	P210 P211 P251 P261 P264 P271 P273 P280 P302/352 P332/313 P304/340 P312 P362/364 P391 P403 P410/412 P405 P501	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Éviter de respirer les vapeurs/les aérosols. Se laver la peau soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Recueillir le produit répandu. Stocker dans un endroit bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Garder sous clef. Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Informations supplémentaires: Aucun

2.3. Autres dangers

Aucun

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Ingrédients dangereux ¹	%Poids	No. CAS	Classification conforme au SIMDUT 2022 / SGH
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	75-85	64742-47-8	Flam. Liq. 4, H227 Acute Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411
Distillats naphéniques lourds (pétrole), hydrotraités*	5-10	64742-52-5	Asp. Tox. 1, H304
Cires d'hydrocarbures oxydées (pétrole), esters de méthyle, sels de baryum	5-7	68603-10-1	Acute Tox. 4, H302/H332
Sulfonate de baryum	1-5	Inconnu	Skin Sens. 1B, H317 (C > 10%)
Dioxyde de carbone	1-5	124-38-9	Press. Gas (Comp.), H280

Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

*Contient moins de 3 % d'extrait de DMSO, mesuré selon la méthode IP 346.

¹Conforme aux normes: SIMDUT 2022, SGH

SECTION 4: PREMIERS SECOURS**4.1. Description des premiers secours**

- Inhalation:** Amener en plein air. Si le sujet ne respire pas, il faut entreprendre la respiration artificielle. Contacter immédiatement un médecin.
- Contact avec l'épiderme:** Lavez la peau avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.
- Contact avec les yeux:** Rincez les yeux pendant au moins 15 minutes à grande eau. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.
- Ingestion:** Ne faites pas vomir. Contacter immédiatement un médecin.
- Protection des premiers secours:** Aucune action ne doit être entreprise si elle implique un risque personnel ou sans formation appropriée. Éviter tout contact avec le produit lors du secours à la victime. Éviter de respirer les vapeurs. Voir la section 8.2.2 pour des recommandations relatives à l'équipement de protection individuelle.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Un contact direct peut entraîner une légère irritation des yeux. L'inhalation excessive de vapeurs peut causer des irritations des yeux ou des voies respiratoires, des vertiges, des maux de tête et avoir d'autres effets sur le système nerveux central. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut détruire les matières grasses de la peau et causer son irritation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés: Dioxyde de carbone, produit chimique sec, mousse ou aérosol d'eau

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à débit élevé

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Monoxyde de carbone, aldéhydes et autres vapeurs toxiques

Autres dangers: Lorsque les récipients sous pression sont chauffés, ils présentent un risque potentiel d'explosion.

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidissez avec de l'eau les récipients exposés à la chaleur. Il est recommandé que le personnel de lutte contre l'incendie possède un dispositif respiratoire indépendant.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Evacuez la zone. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas verser dans les égouts, les rivières et les canaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez le versement dans une zone limitée. Ramassez avec un matériau absorbant (sable, sciure, argile, etc.) et placez dans un récipient convenable pour son enlèvement. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Si l'élimination des sources d'inflammation n'est pas possible, rincer les matériaux avec de l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumulent près du sol. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune précaution spéciale.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE			
8.1. Paramètres de contrôle			
Valeurs limites d'exposition professionnelle			
Ingrédients	TLV ACGIH		
		ppm	mg/m³
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	179 *	1200 *	
Brouillard d'huile, minérale	(inhalable)	5	
Cires d'hydrocarbures oxydées (pétrole), esters de méthyle, sels de baryum	SO	SO	
Sulfonate de baryum	SO	SO	
Dioxyde de carbone	5000	9000	
	STEL:		
	30000	54000	
<p>*Sur la base de la procédure décrite dans l'annexe H, « Méthode de calcul réciproque pour certains mélanges de vapeurs de solvants à base d'hydrocarbures raffinés » (Reciprocal calculation method for Certain Refined Hydrocarbon Solvent Vapor Mixtures) des VLE et des IBE recommandés par l'ACGIH .</p> <p>Valeurs limites biologiques</p> <p>Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.</p>			
8.2. Contrôles de l'exposition			
8.2.1. Mesures techniques			
Pas de précaution spéciale. Si les limites d'exposition sont dépassées, il faut bien aérer.			
8.2.2. Mesures de protection individuelle			
Protection respiratoire:	Pas nécessaire en général. Si les limites d'exposition sont dépassées, utilisez un dispositif respiratoire homologué pour les vapeurs organiques (par ex.: type de filtre EN A-P3, demi-masque).		
Gants de protection:	Des gants qui résistent aux attaques chimiques (c'est-à-dire caoutchouc, nitrile).		
Protection des yeux et du visage:	Lunettes protectrices		
Autres:	Vêtements imperméables selon le besoin en cas de contact répété et prolongé avec la peau.		
8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement			
Voir les sections 6 et 12.			
SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES			
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles			
État physique	liquide	pH	–
Couleur	ambré	Viscosité cinématique à 40 °C	n'est pas défini
Odeur	légère odeur de pétrole	Solubilité dans l'eau	insoluble
Seuil olfactif	n'est pas défini	Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log)	n'est pas applicable
Point d'ébullition ou intervalle d'ébullition	207 °C, produit seulement	Pression de vapeur à 20° C	n'est pas défini
Point de fusion/point de congélation	n'est pas défini	Densité et/ou densité relative	0,8 kg/l
% volatil (par volume)	82%	Densité de vapeur (air=1)	> 1
Inflammabilité	inflammable	Taux d'évaporation (éther = 1)	< 1
Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité ou d'explosion	n'est pas défini	% de produits aromatiques par poids	inconnu
Point éclair	66 °C, produit seulement	Caractéristiques des particules	n'est pas applicable
Méthode	PM, vase clos	Propriétés explosives	n'est pas applicable
Température d'auto-inflammabilité	n'est pas défini	Propriétés comburantes	n'est pas applicable
Température de décomposition	n'est pas défini		
9.2. Autres informations			
Aucun			

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Voir les sous-sections 10.3 et 10.5.

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Flammes libres, chaleur, étincelles et surfaces portées au rouge.

10.5. Matières incompatibles

Agents très oxydants, comme le chlore liquide et l'oxygène concentré.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone, aldéhydes et autres vapeurs toxiques

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Voie primaire d'exposition en usage normal: Inhalation, mise en contact avec la peau et les yeux. Le personnel atteint de dermatite est en général affecté par l'exposition.

Toxicité aiguë -

Par voie orale: ETA-mélange > 5000 mg/kg.

Substance	Essai	Résultat
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	DL50, rat	> 5000 mg/kg
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	DL50 rat	> 5000 mg/kg, estimé

Par voie cutanée:

Substance	Essai	Résultat
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	DL50, lapin	> 2000 mg/kg
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	DL50, lapin	> 2000 mg/kg, estimé

Par inhalation:

ETA-mélange > 5 mg/l, brouillard. L'inhalation excessive de vapeurs peut causer des irritations des yeux ou des voies respiratoires, des vertiges, des maux de tête et avoir d'autres effets sur le système nerveux central.

Substance	Essai	Résultat
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	CL50, rat, 4 heures	> 5,2 mg/l
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	CL50, rat, 4 heures	> 5 mg/l, estimé

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Le contact prolongé ou répété avec la peau peut détruire les matières grasses de la peau et causer son irritation.

Substance	Essai	Résultat
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Irritation de la peau, lapin	Légèrement irritant / Modérément irritant
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	Irritation de la peau, lapin	Non irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Un contact direct peut entraîner une légère irritation des yeux.

Substance	Essai	Résultat
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Irritation des yeux, lapin	Non irritant / Légèrement irritant
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	Irritation des yeux, lapin	Non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Substance	Essai	Résultat
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Sensibilisation de la peau, cobaye	Non sensibilisant
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	Sensibilisation de la peau, (OECD 406), cobaye	Non sensibilisant

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Distillats légers (pétrole), hydrotraités, Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités: Sulfonate de baryum: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:

Ce produit ne contient aucun produit cancérigène figurant sur les listes du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) ou de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA).

Toxicité pour la reproduction:

Distillats légers (pétrole), hydrotraités, Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités, Sulfonate de baryum: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique:

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

STOT - exposition répétée:

Distillats légers (pétrole), hydrotraités, Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Non classé comme substance toxique en cas d'aspiration en raison de la configuration de vaporisation en aérosol.

Autres informations:

Il n'en existe pas de connu.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.2. Persistance et dégradabilité

Distillats légers (pétrole), hydrotraités: susceptible de se dégrader à l'air; intrinsèquement biodégradable. Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités: ce produit n'est pas facilement biodégradable (biodégradation, OECD 301F, 28 jours: 31%). Sulfonate de baryum: ce produit n'est pas facilement biodégradable (biodégradation, OECD 301D, 28 jours: 8%).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Distillats légers (pétrole), hydrotraités: Coefficient de partage octanol/eau (log Kow) = 2,1 – 6,5. Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités: pas d'accumulation anticipée dans les organismes vivants. Sulfonate de baryum: Coefficient de partage octanol/eau (log Kow) 4,76, 40 °C.

12.4. Mobilité dans le sol

Liquide. Insoluble dans l'eau. Lors de l'évaluation de la mobilité environnementale, tenir compte des propriétés physiques et chimiques du produit (voir la section 9). Distillats légers (pétrole), hydrotraités: s'évapore rapidement dans l'air si elle est relâchée dans l'environnement.

12.5. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.6. Autres effets néfastes

Il n'en existe pas de connu.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Incinérer le produit absorbé avec une installation adéquatement agréée. Avant de l'évacuer au dépotoir, il se peut qu'il faille respecter au préalable les normes de traitement spécifiques au Barium. Incinérer les récipients pressurisés ou scellés dans une installation approuvée. Consulter les règlements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au règlement le plus strict.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

RID/IMDG/OACI: UN1950
TMD: UN1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

OACI: AEROSOLS, FLAMMABLE
IMDG: AEROSOLS
RID: AEROSOLS, FLAMMABLE
TMD: AEROSOLS, FLAMMABLE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

RID/IMDG/OACI: 2.1
TMD: 2.1

14.4. Groupe d'emballage

RID/IMDG/OACI: N'EST PAS APPLICABLE
TMD: N'EST PAS APPLICABLE

14.5. Dangers pour l'environnement

PAS DE RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

PAS DE PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'UTILISATEUR

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N'EST PAS APPLICABLE

14.8. Autres informations

IMDG: EMS. F-D, S-U, EXPÉDIÉ EN QUANTITÉS LIMITÉES

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations nationales**

Aucun

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes: ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
 ADN: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures
 ADR: Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses
 BCF: Facteur de bioconcentration
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë
 CL50: Concentration létale médiane d'une population d'essai
 DL50: Dose létale médiane d'une population d'essai
 DME0: Dose minimale avec effet observé
 DSEO: Dose sans effet observé
 ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 FDS: Fiche de données de sécurité
 IMDG: Code international du transport maritime des marchandises dangereuses
 ND: Non disponible
 NOEC: Concentration sans effet observé (CSEO)
 OACI: Organisation de l'aviation civile internationale
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
 PEL: Limite d'exposition admissible
 (Q)SAR: Relation quantitative de structure-activité
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer
 SGH: Système général harmonisé
 SO: Sans objet
 STEL: Limite d'exposition de courte durée
 STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée
 STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique
 TMD: Transport des marchandises dangereuses (Canada)
 TLV: Valeur limite d'exposition
 VLCT: Valeur limite court terme
 Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur www.wikipedia.org.

Références documentaires et sources de données importantes: Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques
 Base de données de classification et d'information chimique (CCID)
 Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
 U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)

Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au SGH:

Classification	Méthode de classification
Aérosol 1, H222	Sur la base des composants
STOT SE 3, H336	Règle d'extrapolation «Dilution»
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2, H411	Méthode de calcul

Mentions H pertinentes: H222: Aérosol extrêmement inflammable.
H227: Liquide combustible.
H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302: Nocif en cas d'ingestion.
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H332: Nocif par inhalation.
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Plus d'informations: Aucun

Date de révision: 31 janvier 2025

Changements apportés à la FDS dans cette révision: Sections 1.2, 1.3, 2.1, 2.2, 3, 4.1, 5.2, 8.1, 9.1, 11, 12.2, 12.3, 12.5, 13, 15, 16.

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.